



A i r F r a n c e



Libres ensemble

AVRIL 2008

## Revenus 2007

### Déclaration aux frais réels

#### BAREME KILOMETRIQUE PUBLIE PAR L'ADMINISTRATION FISCALE

Dans le cadre de la réduction des frais réels, les dépenses relatives à l'utilisation d'une automobile peuvent être évaluées par l'application de ce barème.

Cette déduction est admise de plein droit à concurrence des 40 premiers Kms entre le domicile et le lieu de travail et au delà des 40 Kms si le salarié justifie l'éloignement de son domicile de son lieu de travail par des circonstances particulières liées notamment aux caractéristiques de l'emploi occupé ou bien de contraintes d'ordre familiale ou social.

Ce barème ne peut être utilisé que pour les véhicules dont le salarié lui-même, ou le cas échéant son conjoint, est personnellement propriétaire. Ce barème prend en compte notamment les éléments suivants : dépréciation du véhicule, frais de réparation et d'entretien, dépenses de pneumatiques, consommation de carburant et primes d'assurances. Les frais de garage, péages, parking peuvent être rajoutés, sous réserve de justifications.

#### Prix de revient kilométrique

Puissance fiscale	Prix de revient kilométrique pour 2008 selon la distance parcourue (en €)		
	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	$d \times 0,376$	$(d \times 0,225) + 758$	$d \times 0,263$
4 CV	$d \times 0,453$	$(d \times 0,254) + 998$	$d \times 0,304$
5 CV	$d \times 0,498$	$(d \times 0,278) + 1 100$	$d \times 0,333$
6 CV	$d \times 0,521$	$(d \times 0,293) + 1 140$	$d \times 0,350$
7 CV	$d \times 0,545$	$(d \times 0,309) + 1 180$	$d \times 0,368$
8 CV	$d \times 0,575$	$(d \times 0,328) + 1 238$	$d \times 0,390$
9 CV	$d \times 0,590$	$(d \times 0,342) + 1 240$	$d \times 0,404$
10 CV	$d \times 0,621$	$(d \times 0,364) + 1 283$	$d \times 0,428$
11 CV	$d \times 0,633$	$(d \times 0,381) + 1 260$	$d \times 0,444$
12 CV	$d \times 0,666$	$(d \times 0,397) + 1 343$	$d \times 0,464$
13 CV et +	$d \times 0,677$	$(d \times 0,412) + 1 323$	$d \times 0,478$

**d = distance parcourue à titre professionnel.**

**NB :** l'utilisation de ce bulletin ne saurait engager la responsabilité de l'UNSA PNC, si des erreurs ou omissions étaient relevées par l'administration.